

Rapport de la sous-commission des comptes 2024

Dicastère de la jeunesse, des espaces publics et des ressources humaines (DJEPR)

Composition de la sous-commission

Madame Jennifer Angehrn	UDC, rapporteure
Madame Anne Bramaud du Boucheron	PS
Madame Mathilde Reverchon Hans-Moëvi	POP

La sous-commission du DJEPR s'est réunie le mardi 25 mars 2025 de 7h45 à 12h15 en présence de Mme Ilinka Guyot, conseillère communale, cheffe de dicastère, de Mme Ana Sarrias, assistante de direction et des personnes suivantes :

- Centres 620 et 621 : Mme Isaline Gurtner, cheffe du service des ressources humaines
- Centres 708, 710, 711, 715, 725, 726, 727, 730 et 735 : MM. Bekir Omerovic (voyer-chef, chef de service) et Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour le service des espaces publics
- Centres 205, 700, 740, 902 et 911 : M. Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour l'administration des infrastructures
- Centre 115 : Mmes Noane Terranova et Serena Bamba co-présidentes du Parlement des jeunes
- Centres 550, 551, 552 : Mmes Cristèle Segura (cheffe de service), Joanna Carrard (adjointe administrative et coordinatrice de l'accueil extrafamilial) pour le service de la jeunesse

Introduction

Ouvrant la séance, la cheffe de dicastère souhaite la bienvenue aux personnes présentes en évoquant le résultat de l'exercice 2024, qui s'est clôturé avec un bénéfice de CHF 2.8 millions. Si quelques comptes présentent des écarts, le budget global a été respecté et ces derniers sont compensés par d'autres centres.

115 / Parlement des jeunes

Le montant de subvention de CHF 14'000.- alloué au Parlement des jeunes (PJ) est réparti, depuis les comptes 2023, dans les comptes financiers correspondants, à l'instar des autres centres de l'administration. L'exercice s'est soldé par un excédent de CHF 3'497.- qui s'explique par le fait que le PJ s'est concentré sur les aspects liés à la communication avec moins d'événementiel et, par conséquent, une réduction des frais. Une subvention de CHF 3'000.- a également été accordée par la Fédération Suisse des Parlements des jeunes pour la mise en place de la manifestation Evolu'tchaux.

Actuellement et pour répartir au mieux la charge de travail, l'organisation se veut plus horizontale et la présidence est exercée en coprésidence. Le comité est toujours constitué de 13 membres, soit le nombre maximal prévu par le règlement.

Bien que certains aspects liés à l'annonce d'événements politiques auprès des partis puissent être ajustés pour favoriser la participation, l'élan et l'engagement du comité sont salués chaleureusement et des remerciements sont transmis à la coprésidence pour leur implication.

205 / Forêts

La gestion est toujours du ressort de la commune du Locle. L'équipe forestière a enfin terminé les travaux consécutifs à la tempête, notamment de sécurisation. Le bois provenant de la tempête équivaut à environ trois années d'exploitation. Il n'a pas pu être valorisé comme lors des coupes habituelles ; il a été vendu sous forme de billes pour le chauffage. Les subventions fédérales et cantonales ont permis néanmoins de compenser les pertes financières. Le fonds forestier (~ CHF 226'000.-) est utilisé pour l'entretien des forêts, l'achat de nouvelles forêts ou encore, les chemins forestiers et cabanons. La Confédération verse une subvention pour l'entretien des forêts jardinées, qui pour certaines, se situent dans le bas du canton.

550 / Service de la jeunesse

En introduction, il est indiqué qu'un rapport concernant le développement de l'accueil extrafamilial sera soumis lors de la séance du Conseil général d'avril prochain, dont la décision déterminera les orientations à venir.

Le Service de la jeunesse, constitué de ces 3 secteurs (animation socioculturelle, préscolaire, parascolaire), ainsi qu'un secrétariat transversal, continue le développement de ses prestations destinées aux familles, aux jeunes et à la population en général. Lesdits secteurs travaillent en synergie afin de proposer des activités et des prestations correspondant aux besoins des publics cibles.

L'équipe de l'animation socioculturelle poursuit son travail en faveur du vivre-ensemble en proposant des activités pour les enfants de 4-12 ans, les jeunes de 12 à 18 ans et pour les familles. La création de lien autour d'activités ludiques permet à la population de s'approprier leur quartier, d'y vivre et de s'y sentir bien, notamment grâce aux activités ayant lieu les mercredis après-midi, de février à décembre, par tous les temps. En période estivale, 6 journées, organisées selon le même principe, ont lieu durant les vacances d'été, dans 2 quartiers de la ville, et en collaboration avec différentes associations (par exemple, la Turlutaine ou le CCHAR).

Les camps de vacances proposés en été et en automne permettent aux enfants de 7 à 11 ans de découvrir la Suisse, tout en apprenant la vie en collectivité. Ces camps remportent un grand succès chaque année et permettent à certains enfants de "partir en vacances". Depuis plus de 10 ans, le secteur propose également 3 journées festives autour du Basketball et des arts de rue ; les Streetdays.

En ce qui concerne la formation, depuis août 2024, un collaborateur en tant qu'animateur communautaire a intégré l'équipe. Cette formation supérieure, est située entre le CFC et la Haute école. Une personne en situation de handicap mental a également pu être engagée au sein du secteur à 40 %, dont une demi-journée au secrétariat, dans le cadre du projet AliaCap, financé par le Canton et favorisant l'inclusion professionnelle.

Le secrétariat joue un rôle clé au sein du service. Les collaborateur-trice-s assurent le bon fonctionnement administratif des 3 autres secteurs. Il développe également des projets qui lui sont propres, tels que la Carte vacances. En 2024, une nouvelle carte a été proposée. Cette carte (6-11 +, coûtant CHF 50.-) permet à un parent et un enfant de bénéficier de nombreuses activités durant les 6 semaines des vacances d'été. Les autres cartes, 6-11 ans (CHF 20.-) et 12-17 ans (CHF 25.-), continuent d'être largement prisées par les familles (avec de nombreux loisirs proposés en ville et au Locle).

Un autre projet émanant du secrétariat est le projet "Job à 1000m", mettant en lien des jeunes et des particulier-ère-s. Cette plateforme permet aux jeunes de 13 à 17 ans de s'inscrire et de trouver un petit job, dans le respect de la loi sur le travail et la protection des mineurs. Les particulier-ère-s souhaitant proposer un job s'inscrivent également sur la plateforme. Depuis le mois de mai 2024, plus de 200 demandes de jeunes ont été réceptionnées et jusqu'à ce jour, 16 contrats ont été réalisés. Lesdits contrats sont signés également par les parents et une rencontre, qui se déroule chez le particulier-ère, permet d'échanger sur les modalités.

Enfin, il est indiqué que le prix des activités organisées en après-midi (Mercredvertissements) se monte à CHF 5.-. Le prix des camps est fixé en fonction du revenu et diminue progressivement en fonction du nombre d'enfants d'une même famille.

551 / Accueil parascolaire

Le secteur parascolaire dispose dorénavant de 11 structures parascolaires et de 4 Tables de midi. Chaque semaine, presque 900 enfants sont accueillis dans les différents lieux.

La structure parascolaire de Fantaisie, dont la capacité d'accueil est de 42 places, a ouvert ses portes en août dernier dans des locaux tout neufs, situés au chemin de Fantaisie 4. La structure de Crêtets 91, initialement prévue pour la durée des travaux de Fantaisie, a pu être maintenue grâce à un accord temporaire trouvé avec l'État, propriétaire des locaux et du terrain. Cela a permis d'augmenter la capacité d'accueil du secteur de 25 places amenant ainsi le taux de couverture à près de 23% (573 places parascolaires pour la commune).

Tout comme au secteur préscolaire, les structures d'accueil forment des apprenti-e-s ASE (au nombre de 12) et des éducateur-trice-s de l'enfance en emploi. Il est indiqué qu'au regard des besoins et/ou de la demande, la formation n'est pas étendue aux ASE généralistes. Chaque année, les apprenti-e-s changent de lieux de formation durant quelques semaines, ce qui leur permet de développer leurs compétences en termes de flexibilité et d'adaptabilité. Ces échanges interviennent également avec les crèches communales. Lorsque leur formation est achevée et que la dotation le permet, une place ou une formation complémentaire en emploi (d'une durée de deux ans) peut être proposée.

En juin 2024 et pour la 2^{ème} fois, une activité géante a été organisée pour tous les enfants fréquentant les structures parascolaires le mercredi après-midi ; les Olympiades. Ce jour-là, 330 enfants de 4 à 12 ans, se sont retrouvés au Centre sportif de la Charrière pour participer, par structure, à diverses activités sportives, telles que course au sac, gymkana, sprint, etc.

S'agissant des remarques aux comptes mentionnant "dépenses limités au strict nécessaire", il est répondu que le budget permet de couvrir l'ensemble des besoins essentiels. L'objectif est cependant d'optimiser les dépenses. Il est relevé qu'un budget qui n'est pas entièrement utilisé ne signifie pas nécessairement une réduction du montant alloué pour l'exercice suivant.

L'augmentation de certains postes concerne les frais liés à l'ouverture de la structure Fantaisie 4.

552 / Accueil préscolaire

Le secteur préscolaire comporte 2 crèches communales et accueille 110 enfants toutes les semaines de 0 à 4 ans. 26 éducateur-trice-s prennent en charge quotidiennement ces enfants, leur permettant de grandir et de développer leurs compétences sociales dans un environnement adapté à leur âge.

Ce secteur encourage également la relève professionnelle en formant une dizaine d'apprenti-e-s ASE chaque année, ainsi que des éducateur-trice-s de l'enfance en emploi.

Une attention particulière est portée à l'aménagement et l'organisation des locaux (ajout de panneaux d'isolation phoniques, par exemple), afin de permettre à chacun-e de travailler dans des conditions optimales et pour le bien-être des enfants accueillis.

En raison de travaux à la Crèche le Chat Telot, un nouvel espace sécurisé a été créé au nord de la crèche. Il est mis à disposition tant pour les enfants que pour les résident-e-s des appartements protégés du Châtelot. Cela permet de partager des moments d'échanges dans la ligne pédagogique, basée sur les relations intergénérationnelles.

À la crèche de la Ferme Gallet, la terrasse extérieure a été réaménagée en posant du tapis gazon, permettant ainsi aux bébés de découvrir leur environnement dans un espace adapté. La 2^{ème} partie de l'aménagement (pose de parasols) se fera courant 2025.

Concernant le poste 4898000 "Prél. Réserve liée au retraitement PA", il s'agit d'un prélèvement à la réserve de réévaluation pour les amortissements supplémentaires liés à la réévaluation des immeubles du patrimoine administratif lors du passage à MCH2 en 2015. Il est prélevé à la réserve le même montant que les amortissements supplémentaires liés à la réévaluation.

Pour terminer, il est indiqué que le montant du compte "Dédommagements communes" dans la rubrique "Revenus de transfert" correspond à la part communale. Le montant est lié aux charges de transfert et se retrouve dans le compte "Subventions aux entreprises publiques" ; il s'agit d'un mécanisme de compensation financière. La part communale pour les entreprises privées (soit les structures privées subventionnées) est nettement plus élevée, étant corrélée aux places proposées.

620 / Service des ressources humaines

En préambule, il est rappelé que la comptabilisation des rubriques RH (vacances de poste, remboursement maladie/accidents...) est centralisée dans les charges du centre du SRH pour l'exercice budgétaire, les chiffres sont calculés sur la moyenne triennale. Lors de la clôture des comptes et par le biais d'imputations internes (rubrique 39), les montants sont ventilés dans les centres des services concernés. Cela permet d'avoir une vision globale de la situation. La rubrique 49 concerne les montants pour le service.

Au niveau de l'effectif de l'administration communale, il a pu légèrement baisser en 2024 (- 2.05 EPT), ce chiffre ne comprend pas les aspirant-e-s pompier-ère-s (9 EPT) qui ont été sorti-e-s de la dotation, depuis 2024.

L'année a été stable pour le service, malgré l'absence longue durée pour raison maladie d'une personne. Le responsable salaire prendra sa retraite prochainement, après plus de 40 ans d'activité, il s'agira d'organiser au mieux son remplacement. Le bilan lié à la formation commune des cadres de l'administration publique, mise en œuvre avec d'autres services RH du canton, ainsi que l'État, est positif. Une conférence commune à l'ensemble des cadres du canton, portant sur l'intelligence artificielle, a été proposée au MIH l'année dernière. En 2025, celle-ci se déroulera à Neuchâtel. L'année a également été marquée par les travaux importants liés à la révision du Règlement général pour le personnel de l'administration communale (RGPA), menés de manière itérative en collaboration avec le SSP.

S'agissant du personnel de l'administration, le SRH établit différentes statistiques, détaillées et disponibles dans le rapport de gestion annuel. Entre 2024 et 2023, le taux d'absentéisme a baissé (4.13% contre 4.93 %), le taux d'accidents (professionnel et non-professionnels) est passé de 1.23% contre 1.16% en 2023. Pour ce qui est de la pyramide des âges de l'administration, également disponible dans le rapport de gestion, il s'agira d'anticiper les départs en retraite des "baby-boomers".

Le poste "frais de recrutement du personnel" englobe tous les frais inhérents à ce domaine, à savoir les annonces dans la presse ou encore les frais liés à la remise de documents tels qu'un casier judiciaire, par exemple. Lors du recrutement du médecin scolaire suite au départ à la retraite de l'ancien titulaire, il a été fait appel à un cabinet externe (chasseur de tête) pour repourvoir le poste en raison de la situation générale de pénurie de médecins. Bien que certains postes soient difficiles à repourvoir, il s'agit d'une problématique liée à certains domaines ou profils et non à l'attractivité de l'administration ; le nombre d'offres spontanées a doublé cette année, en lien avec la hausse du chômage. Un bon indicateur quant à la satisfaction du personnel est le taux de participation à la fête du personnel et celui-ci a été important en 2024 (+200, soit 520 collaborateur-trice-s).

Afin de s'adapter à l'évolution des attentes de potentiel-le-s candidat-e-s en matière de conciliation entre vies professionnelle et privée, tout en renforçant l'attractivité de la Ville, la majorité des postes sont désormais ouverts au temps partiel pour répondre au besoin de flexibilité. Certains recrutements restent toutefois difficiles, à l'instar des professions de maçon-ne ou de serrurier-ère, en raison de la pénurie de main-d'œuvre sur le marché, ou encore des conditions salariales proposées, notamment en comparaison avec le secteur privé. Aussi, le parti a été pris dans certains domaines de former du personnel et d'offrir les conditions visant à le fidéliser (Service des espaces publics, Sécurité publique, Muzoo, Service des bâtiments et du logement...).

621 / Sécurité et santé au travail

Ce secteur est sous la responsabilité de la directrice en charge du dicastère et comprend 1.5 EPT. Les aspects liés à la sécurité et travail étant essentiels pour prévenir tout type d'accident ou d'incident, l'organisation du service pourrait être revue pour renforcer le service et lui permettre de remplir pleinement ses missions ; les normes en la matière étant de plus en plus pointues. Lors de chaque accident ou incident, un rapport est effectué par le

service afin de, cas échéant, prendre les mesures adéquates. La SUVA établit également chaque année des statistiques relatives à la situation au sein de la Ville.

Les activités du service sont larges, elles couvrent tout ce qui concerne la sécurité sur le lieu de travail ainsi que la formation du personnel en la matière. Elles englobent le contrôle d'équipements, les programmes de prévention ou encore les aspects liés à la vaccination à titre préventif. En 2025, des formations ayant pour objectif de prévenir les chutes ou sur la sécurité incendie seront organisées au sein de certains services. Les défibrillateurs publics sont également gérés par ce service.

Actuellement et en raison d'une absence partielle maladie, certains dossiers ont pris du retard, mais les formations pour le nouveau personnel, notamment au sein du SEP ont pu être données. Celles-ci portent sur différents aspects, c'est-à-dire : les normes sécuritaires, l'ergonomie, le racisme ou encore les machines ou les produits utilisés. Concernant ce dernier point, il est relevé qu'une attention particulière est portée à la protection des femmes enceintes.

700 / Administration des infrastructures

Ce centre ne suscite pas de questions particulières.

708 / Service des espaces publics

Le centre susmentionné regroupe l'ensemble des postes RH du personnel du SEP, ce qui permet d'avoir respectivement, la vision globale du service et une flexibilité au sein du service en fonction des prestations à réaliser. Ces dernières sont refacturées par centre de coûts par le biais d'imputations internes. Pour chaque activité, le/la collaborateur-trice remplit manuellement une fiche de travail, avec le code correspondant. Le chiffrage des coûts des manifestations peut être établi de manière précise, par exemple. Ce dispositif de refacturation ne concerne pas les prestations de déneigement, le centre 711 comptabilisant essentiellement les coûts externes. Il est relevé que seuls les frais liés aux déplacements méritent encore une attention particulière pour une imputation plus fine.

Au niveau de la dotation, la baisse de 2 EPT est rendue possible par une organisation plus efficiente des activités du service, d'une part, et par l'évolution des activités spécifiques (fin du ramassage des ordures ménagères au porte-à-porte), d'autre part. L'état d'esprit évolue et le souhait

est de tendre vers plus de durabilité. Des démarches allant dans ce sens sont entreprises (sauvetage des amphibiens par les contremaîtres, par exemple).

Dans le cadre de programmes de réinsertion, le service peut compter sur un certain nombre de personnes (17). En 2024, cela a représenté 10'385 heures, soit l'équivalent de 5 EPT. Une équipe sera prochainement dévolue au secteur vert dans le cadre d'un programme de réinsertion cantonal, ces personnes seront encadrées par un éducateur à 60% (financé à 20% par l'Office cantonal de l'aide sociale).

Face aux difficultés accrues d'engager du personnel formé, le service a doublé le nombre d'apprentissages proposés, notamment pour les domaines de la serrurerie, la conduite de véhicules lourds ou de l'horticulture. L'allocation forfaitaire octroyée aux formateur-trice-s depuis 2025 permet également de valoriser cet aspect. Il est rappelé que le réseau d'entreprises formatrices neuchâteloises (REN) se charge de compléter l'entier des formations métiers des apprenti-e-s (CHF 250.-/mensuel par apprenti-e).

Enfin, pour terminer il est indiqué que le budget est respecté malgré la baisse des recettes liées à l'entretien des routes – résultant de la cession de routes de l'État à la Ville – et, l'extension de la ville, ou encore, les nouveaux besoins liés à l'entretien des espaces verts.

710 / Voirie - frais d'entretien

Le budget global a été bien maîtrisé, hormis certains postes pour lesquels il n'y a pas de contrôle, tels que l'électricité (hausse de 23% des prix entre 2023 et 2024) ou liés à l'entretien des véhicules (augmentation du prix des pièces de rechange).

S'agissant de l'éclairage public lors du déneigement, la voirie peut désormais procéder de manière autonome à son allumage grâce à l'installation d'un dispositif. L'éclairage est enclenché lors de besoins avérés (suite à un contrôle à 3h du matin par un contremaître). Auparavant, une demande anticipée devait être adressée à Viteos, sur la base des prévisions météorologiques.

En ce qui concerne l'achat de nouveaux véhicules et sur la base d'une analyse approfondie, il a été vérifié que les devis établis par les sociétés restent alignés entre le secteur privé et public. Les différences proviennent de certaines spécificités (adaptations hydrauliques pour le service hivernal, traction 4x4, grues, etc. liées à l'utilisation polyvalente de ces véhicules).

Enfin, concernant le poste "Produits des loyers", la différence résulte d'une erreur du montant budgétisé. Les recettes proviennent de la location de l'appartement dans le bâtiment par le concierge du SEP et des places de parc louées au personnel.

711 / Enlèvement de la neige

L'hiver 2024 a été particulier avec un épisode de chute de neige inédit durant la période de Noël (+50cm en 36 heures), les statistiques démontrent que cela ne s'était plus produit depuis 2008. Le dispositif s'est déployé selon l'ordre de priorisation établi, à savoir, les routes prioritaires représentant 57 km, puis les routes secondaires et enfin, le reste du réseau. Bien que le personnel ait œuvré sans relâche lors de cet épisode inédit, la situation ne s'est stabilisée qu'après trois jours de travail. Lorsque des doléances parviennent au service et dans la mesure des possibilités, le nécessaire est entrepris pour évacuer la neige, l'objectif étant de garantir la sécurité pour toutes et tous. Le déneigement est souvent perçu comme une tâche simple, alors qu'il mobilise en réalité des ressources importantes, une planification en amont et une coordination précise des équipes (coordination entre les conducteurs, mesures en fonction des conditions météorologiques...). La communication sera renforcée afin de favoriser la compréhension et la collaboration des usager-ère-s, notamment en ce qui concerne le stationnement des véhicules ; des campagnes de sensibilisation continueront à être menées. Actuellement, il y a 10'567 personnes abonnées à "l'alerte neige". Le budget de ce centre est basé en grande partie sur la moyenne des comptes des cinq dernières années.

Les nouveaux aménagements sur l'avenue Léopold-Robert ne posent pas de problèmes particuliers ; la fraiseuse pouvant être utilisée au centre sur la partie pavée de 1m qui borde les arbres. Par ailleurs, ces aménagements requièrent moins d'entretien lors de la période estivale.

715 / Ateliers

Le poste "Entret. Machines-app.-véhic.-équip.-outil" a été dépassé par rapport au montant budgétisé (CHF 108'357.-). Cela est dû à l'entretien des véhicules polyvalents ou vieillissants, fortement sollicités (été comme hiver), ainsi qu'à la hausse du coût des pièces de rechange.

725 / Déchets des personnes physiques

Le personnel libéré par l'abandon de la collecte des déchets au porte-à-porte pourra être affecté pour d'autres activités, dans le secteur vert, par exemple. Le ramassage au porte-à-porte est toutefois maintenu pour les personnes en situation de handicap ; les encombrants sont également évacués gratuitement sur appel.

Concernant les déchets, leur gestion doit être autofinancée, à hauteur de 100% pour les entreprises et, 80% des charges nettes pour les personnes physiques. Lorsque les produits de la taxe déchets excèdent les charges, la différence est versée dans la réserve déchets, à contrario, un prélèvement peut se faire quand ils sont insuffisants (compte "Prélèvement réserve déchets –ménage") ; un différentiel de CHF 100'000.- correspond à un écart de CHF 5.- sur la taxe. Dans un souci de stabilité des prix, le montant de la taxe n'est modifié qu'après confirmation de la fluctuation sur plusieurs exercices. Ladite réserve n'est pas destinée à l'acquisition de Moloks, qui sont comptabilisés d'abord dans les investissements, puis dans les amortissements.

S'agissant de l'écart lié aux comptes "Frais judiciaires et/ou poursuites" et "Pertes sur débiteurs", il est indiqué que les procédures de mise aux poursuites n'ont pas pu être menées en 2024. Il est précisé que, pour les personnes faisant l'objet d'un acte de défaut de biens, la procédure n'est généralement entreprise que tous les deux ans, afin d'éviter des frais supplémentaires qui seraient, en fin de compte, ajoutés aux actes de défaut de biens.

726 / Déchets des entreprises

L'ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) fixe la notion de déchets urbains et du monopole de ramassage qui lui est lié.

Actuellement, un recours est pendant à ce sujet. Concernant les déchets valorisables, il est espéré que le point de vue des communes, par la voie de la commission cantonale, sera pris en considération.

727 / Déchetterie intercommunale

Selon les retours des communes partenaires et/ou des usager-ère-s, la déchetterie intercommunale répond aux attentes liées à la collecte des

déchets. Elle bénéficie d'une bonne image, notamment grâce au travail de son personnel.

730 / Espaces verts

Durant l'année 2024, ce sont 1'870 arbres et arbustes qui ont pu être replantés à la suite de la tempête, ce qui signifie que les objectifs seront dépassés au cours des trois prochaines années. Les réaménagements des parcs des Crêtets et Gallet seront suivis par les équipes.

Grâce aux nouvelles compétences dans ce domaine, la protection des arbres, ainsi que la collaboration entre les entités, lors de fouilles ou de travaux de génie civile se sont améliorées, mais il reste encore à faire. L'information est diffusée à travers le logiciel des permis de fouille du Canton, ceci pour fixer les précautions à prendre afin de protéger les arbres et leurs racines.

735 / Centre horticole

Ce centre ne suscite pas de questions au niveau de l'exercice comptable.

740 / Cimetière et centre funéraire

Le projet de réaménagement du cimetière est entre les mains du SUME dont l'un des objectifs est de maîtriser l'entretien du site, en tenant compte des aspects patrimoniaux et des concessions. Avec plus de 16 km de haies à tailler, un travail de désherbage conséquent et la volonté d'évoluer vers un cimetière plus naturel, ce réaménagement intégrera des éléments paysagers favorisant l'harmonie avec la nature. Dans cet esprit, un jardin du souvenir et de recueillement, aménagé sur le massif IV, verra le jour.

La volonté est de pouvoir répondre aux besoins et souhaits diversifiés en prenant en considération les moyens financiers de chacun-e, y compris celles et ceux disposant de ressources limitées. Il est rappelé que, conformément à la loi cantonale sur les sépultures, l'inhumation, est gratuite. Des frais de concession, fixés selon la durée, sont toutefois appliqués. À relever qu'en 2024, les inhumations ont représenté 7.95%, contre 92.5 % d'incinérations.

902 / Services industriels

Ce centre enregistre notamment les coûts liés à l'éclairage public. Bien que la tarification soit la plus basse de la grille tarifaire, l'augmentation entre

2023-2024 s'est montée à 23 %. La Ville est actionnaire de Viteos, laquelle dispose d'un mandat de gestion pour l'éclairage public.

911 / Eaux - réseau

Les comptes doivent être autofinancés. Le prix de l'eau reste artificiellement stable grâce à des prélèvements conséquents sur la réserve d'eau. En 2024, ledit prélèvement s'est élevé à CHF 1'424'315.- (compte 4510004) ; à court terme, il sera nécessaire d'adapter le prix de l'eau. Actuellement, son prix est dans le milieu du classement cantonal (2.03 TTC m³). Afin de compenser cette hausse auprès de la population, ou du moins une partie, des ajustements pourraient être réalisés sur d'autres postes, tels que la taxe déchets.

La rapporteure de la sous-commission
Jennifer Angehrn